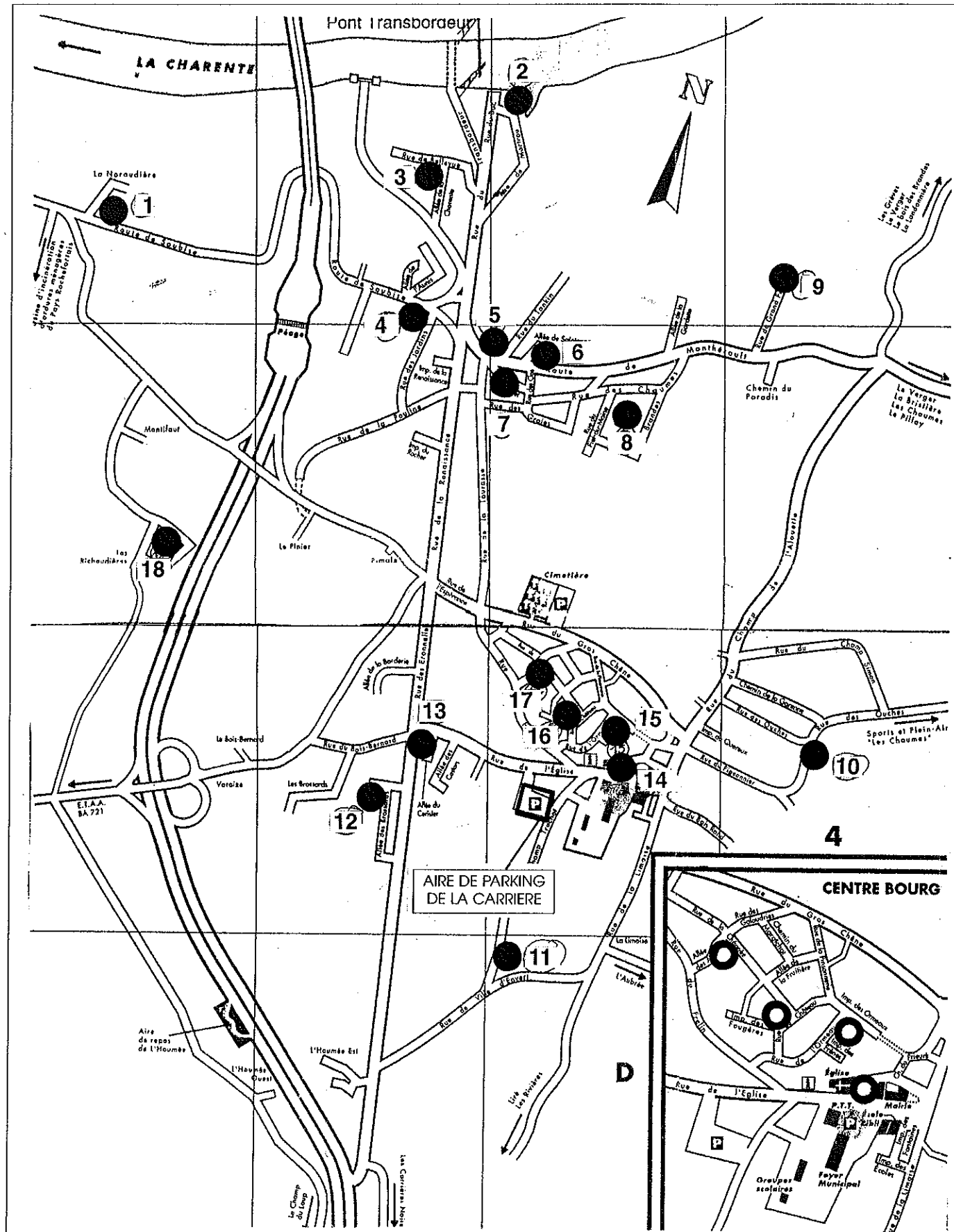


**OBJECTIF 3 : RENFORCER LES ÉLÉMENTS DU CADRE DE VIE**



Source : ACTION CULTURELLE - MAIRIE D'ÉCHILLAIS

LOCALISATION DES ESPACES VERTS

### ACTION 15 : PRINCIPE DE TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS DES DIFFÉRENTS QUARTIERS

Les animations organisées par la Commune ont mis en évidence l'attachement des habitants à leurs espaces verts et les espaces publics de proximité :

- Lieux de rencontre et d'animation*
- Espaces de repos*
- Stationnement de proximité*
- Supports d'équipements de proximité (jeux d'enfants, terrains de boules,...)*
- Éléments identitaires des quartiers nouveaux.*

L'action présentée ici a pour but d'identifier ces différents espaces verts fédérateurs et de définir les traitements possibles :

- *Limiter les aménagements à base de minéral*
- *Sécuriser les espaces par rapport à la présence de l'automobile*
- *Limiter les surfaces de stationnement au strict nécessaire*
- *Mettre en place un mobilier discret et homogène sur l'ensemble du territoire*
- *Éviter les espaces trop confidentiels*
- *Développer le fleurissement sur l'ensemble des espaces publics*  
(action déjà engagée : Echillais est régulièrement primée – 1<sup>er</sup> prix départemental en 2001)

Dans le Cadre de cette action, le Parking de la Carrière (rue de l'Église) devra faire l'objet d'une attention particulière. En effet, il a une vocation plus large que celle d'un espace vert de quartier :

- *Stationnement de proximité*
- *Accueil d'une Aire de service pour Camping cars*
- *Stationnement lié au fonctionnement des équipements scolaires (articulation avec Action n°13)*

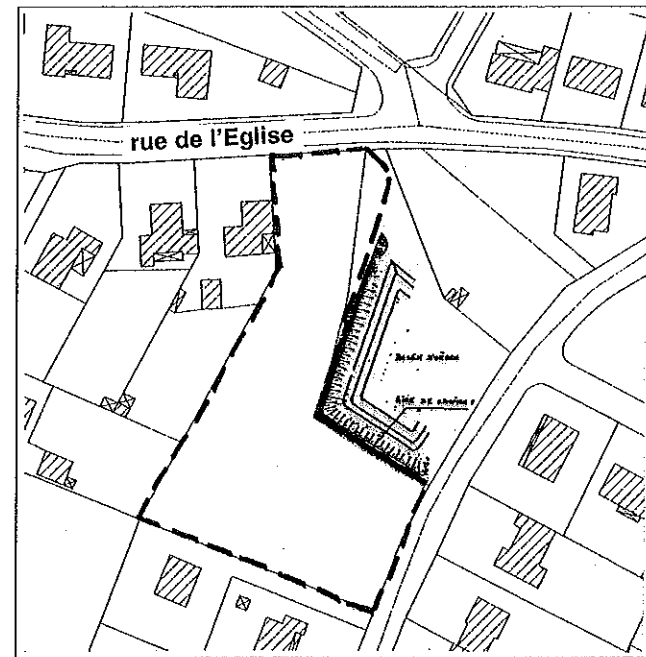
En s'appuyant sur l'étude réalisée par le CAUE 17, il conviendrait que l'aménagement tende à atténuer la surface d'enrobé et à rendre le parking plus accueillant en :

- *Recréant des espaces différenciés (stationnement, espaces plantés,...)*
- *Intégrant l'aire de service et l'édicule liés à l'accueil des Camping cars*
- *Réalisant des aménagements de type murets en pierre accompagnés de plantations qui contribueront à confirmer l'identité de la commune.*

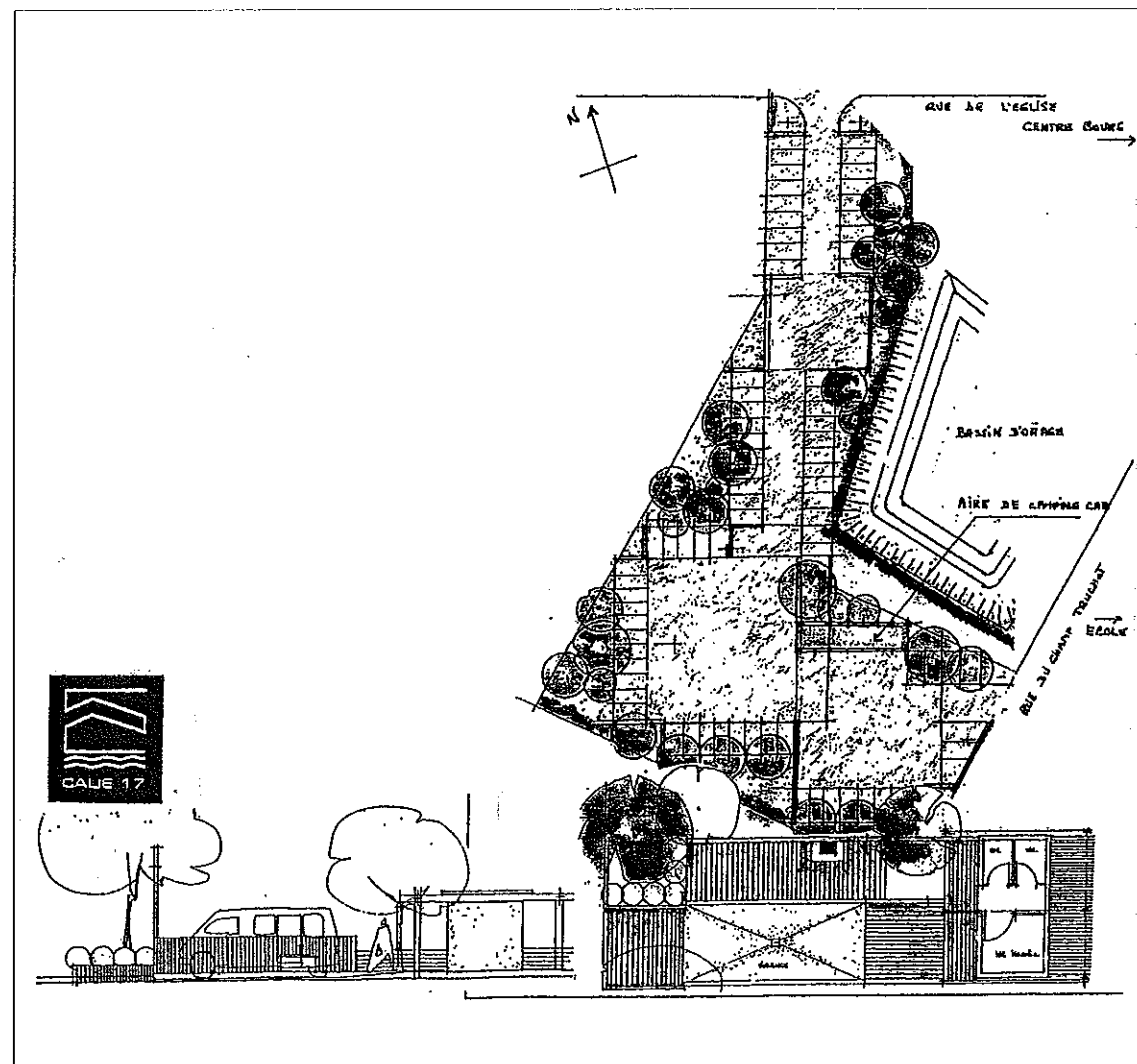
ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE			
<b>Aménagement du Parking de la Carrière</b>			
Estimation Source GHECO	=	745 000 F HT	soit 113 575 E HT
<b>Forfait à réserver sur 10 Ans pour Espaces Verts au Cœur des Quartiers</b>			
50 000 F par an soit sur 10 ans	=	500 000 F HT	soit 76 225 E HT

ACTION 15 : PRINCIPE DE TRAITEMENT DES ESPACES VERTS DES DIFFÉRENTS QUARTIERS

AMENAGEMENT DU PARKING DE LA CARRIERE



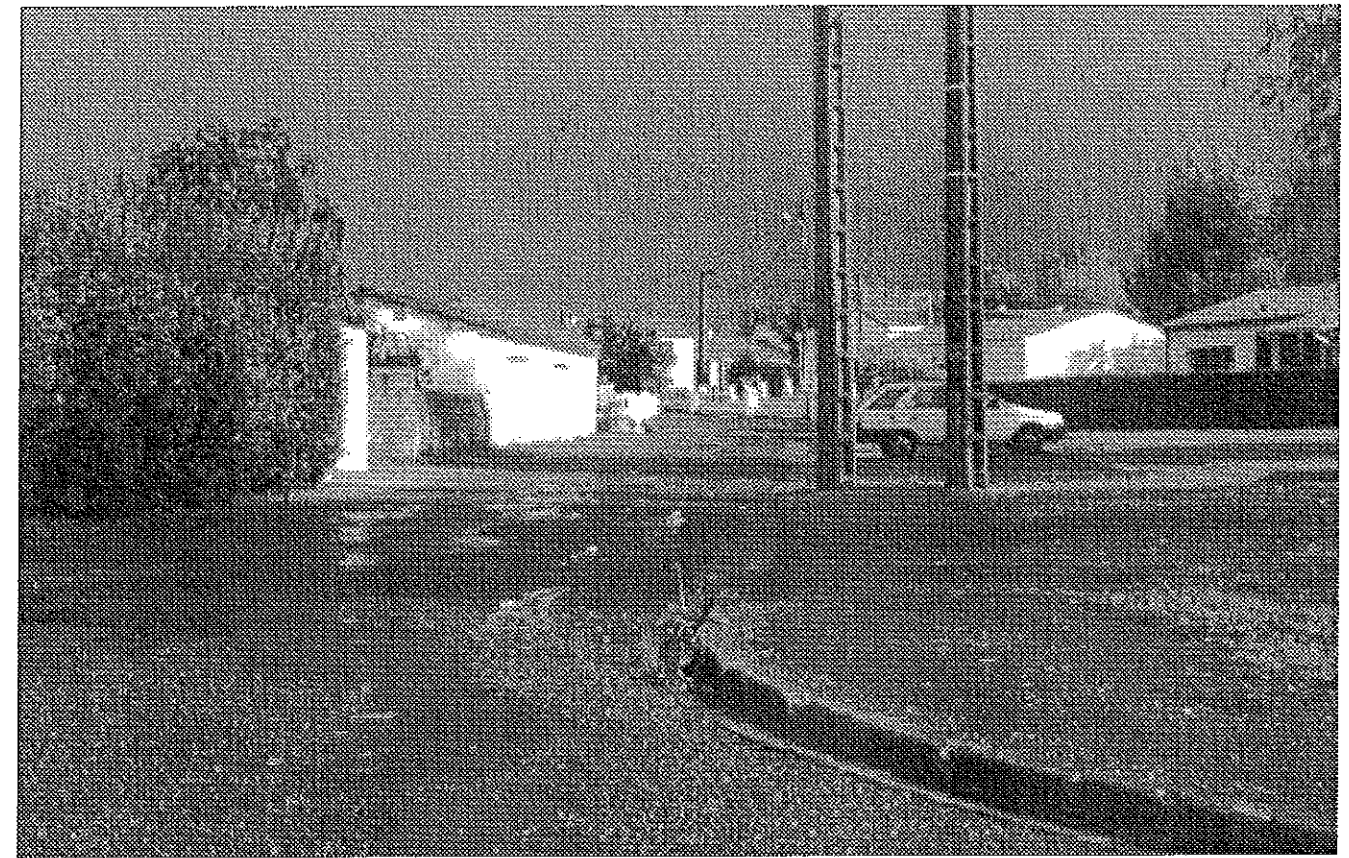
ETAT EXISTANT



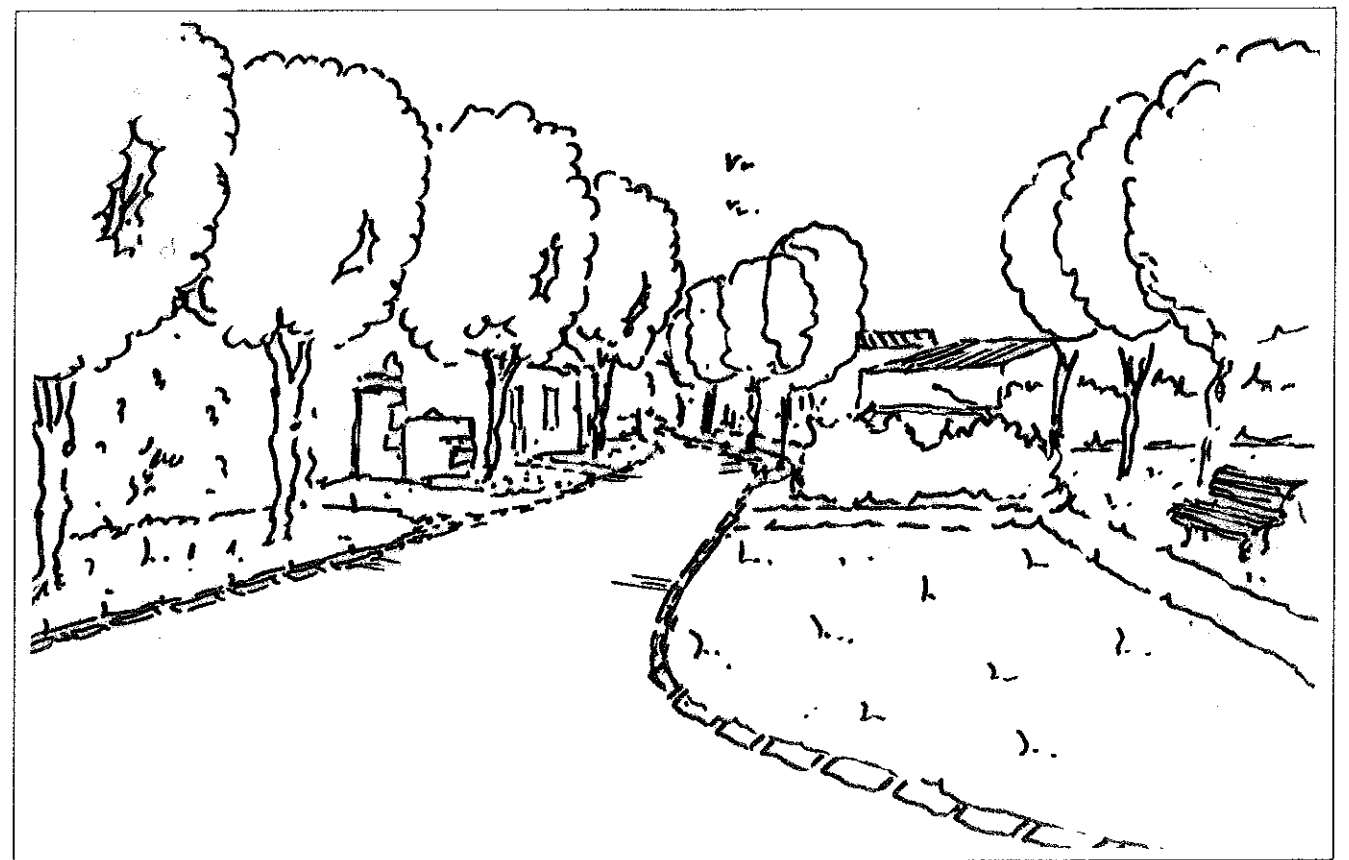
Source : CAUE 17

PROPOSITION

PRINCIPE DE TRAITEMENT DES ESPACES VERTS



Limiter les aménagements en faveur de l'automobile



ILLUSTRATION

## **ACTION 16 : PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE AUX ABORDS DES PARTIES URBAINES**

L'analyse du territoire d'Échillais a mis en évidence la qualité de certains paysages comme ceux liés aux marais, au canal Seudre-Charente, ainsi que certains espaces particuliers aux abords des secteurs urbanisés.

En effet, la diversité des paysages a permis de réaliser une sorte "d'écrin de verdure" en frange des constructions :

- *Jardins potagers issus de l'habitat ouvrier le long de l'ancienne route du Transbordeur*
- *Anciennes carrières de calcaires envahies par la végétation*
- *Petites parties boisées à l'Ouest et à l'Est du Bourg*
- *Présence de clôtures traditionnelles en pierres sèches.*

Il conviendrait de repérer avec précision ces différents espaces (pour la plupart privés) et de mettre en place des actions d'animation pour :

- *Sensibiliser les habitants à la qualité de leur environnement*
- *Préserver et valoriser ces espaces.*

ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE

***NON CHIFFRÉ***



## ACTION 16 : PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE AUX ABORDS DES PARTIES URBAINES



La préservation du cadre de vie passe par la conservation de certains éléments du petit patrimoine liés à la vie rurale traditionnelle



...l'identification et la mise en valeur des anciennes carrières



...le maintien des secteurs de marais bocagers



et la protection des espaces boisés ou bien des haies champêtres

## **ACTION 17 : RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE ROUTE D'ACCÈS AU PONT TRANSBORDEUR**

L'ancienne route d'accès au Pont Transbordeur a fait l'objet d'une étude spécifique, engagée par la Commune d'Échillais en Juin 2000.

La Commune avait souhaité examiner les possibilités de réaménagement de cet axe, devenu obsolète en matière de circulation de transit. Cette ancienne route d'accès au Pont Transbordeur (rue de la Renaissance, rue des Éronnelles) est un axe historique et fait partie du patrimoine communal.

Cette action a pour but de rappeler les conclusions de l'étude concernant son réaménagement :

*" L'étude de Réaménagement de l'ancienne route d'accès au Pont Transbordeur a permis de mettre en évidence la nécessité :*

- *de conserver cette voie en tant qu'élément du patrimoine de la Commune et du Pays Rochefortais, en confirmant son rôle d'axe historique allant du centre intra muros de Rochefort au Sud du bourg d'Échillais.*
- *d'utiliser cet axe, comme support de cheminements piétons et cyclables, dans le cadre de l'organisation générale de la commune.*

*Son aménagement conserve un caractère monumental par la disproportion créée avec l'usage actuel très réduit de la circulation. Le traitement des surfaces limite l'emploi du minéral et de l'enrobé.*

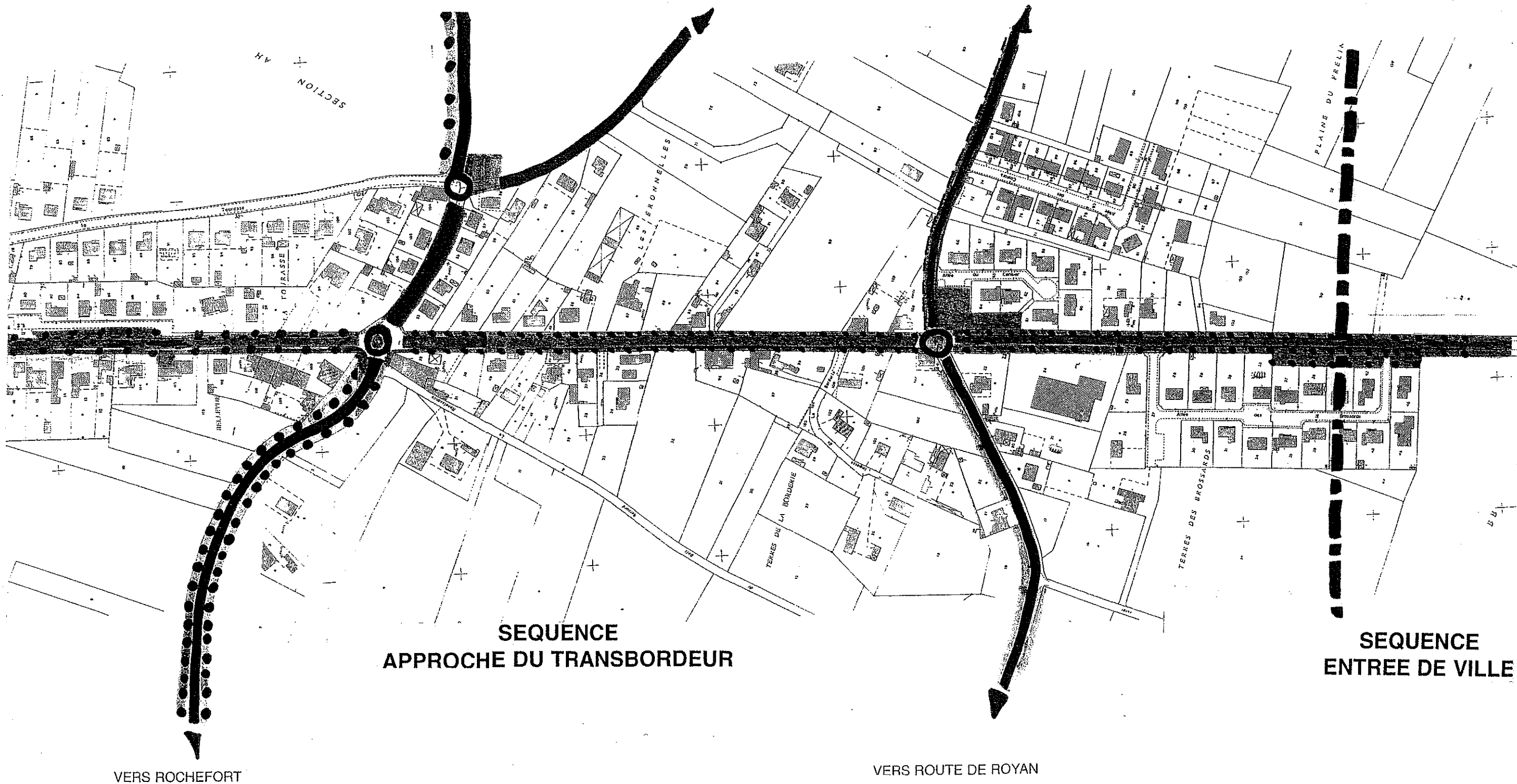
*Cet axe doit cependant assurer un rôle de desserte des quartiers en prenant en compte la sécurité et la facilité des échanges.*

*La qualité de l'aménagement tiendra à la rigueur des plantations d'alignement sur l'ensemble du linéaire mais aussi à la qualité des plantations réalisées au pied des clôtures privées, à l'intégration des zones de stationnement et au traitement des îlots de rétrécissement."*

<b>ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE</b>			
(non compris acquisitions foncières)			
<b>Rue du Transbordeur</b>			
6 150 m <sup>2</sup>	à 450 F HT / m <sup>2</sup>	=	<b>2 770 000 F HT</b> soit <b>422 284 E HT</b>
<b>Rue de la Renaissance</b>			
10 500 m <sup>2</sup>	à 350 F HT / m <sup>2</sup>	=	<b>3 675 000 F HT</b> soit <b>560 250 E HT</b>
<b>Rue des Eronnelles</b>			
11 680 m <sup>2</sup>	à 450 F HT / m <sup>2</sup>	=	<b>5 256 000 F HT</b> soit <b>801 272 E HT</b>
<b>Linéaire de l'allée des Brossards à la D 733</b>			
850 ml	à 2 000 F HT / m <sup>2</sup>	=	<b>1 700 000 F HT</b> soit <b>259 163 E HT</b>
<b>TOTAL</b>			<b>13 401 000 F HT</b> soit <b>2 042 969 E HT</b>



ACTION 17 : RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE ROUTE D'ACCÈS AU PONT TRANSBORDEUR



**SEQUENCE  
APPROCHE DU TRANSBORDEUR**

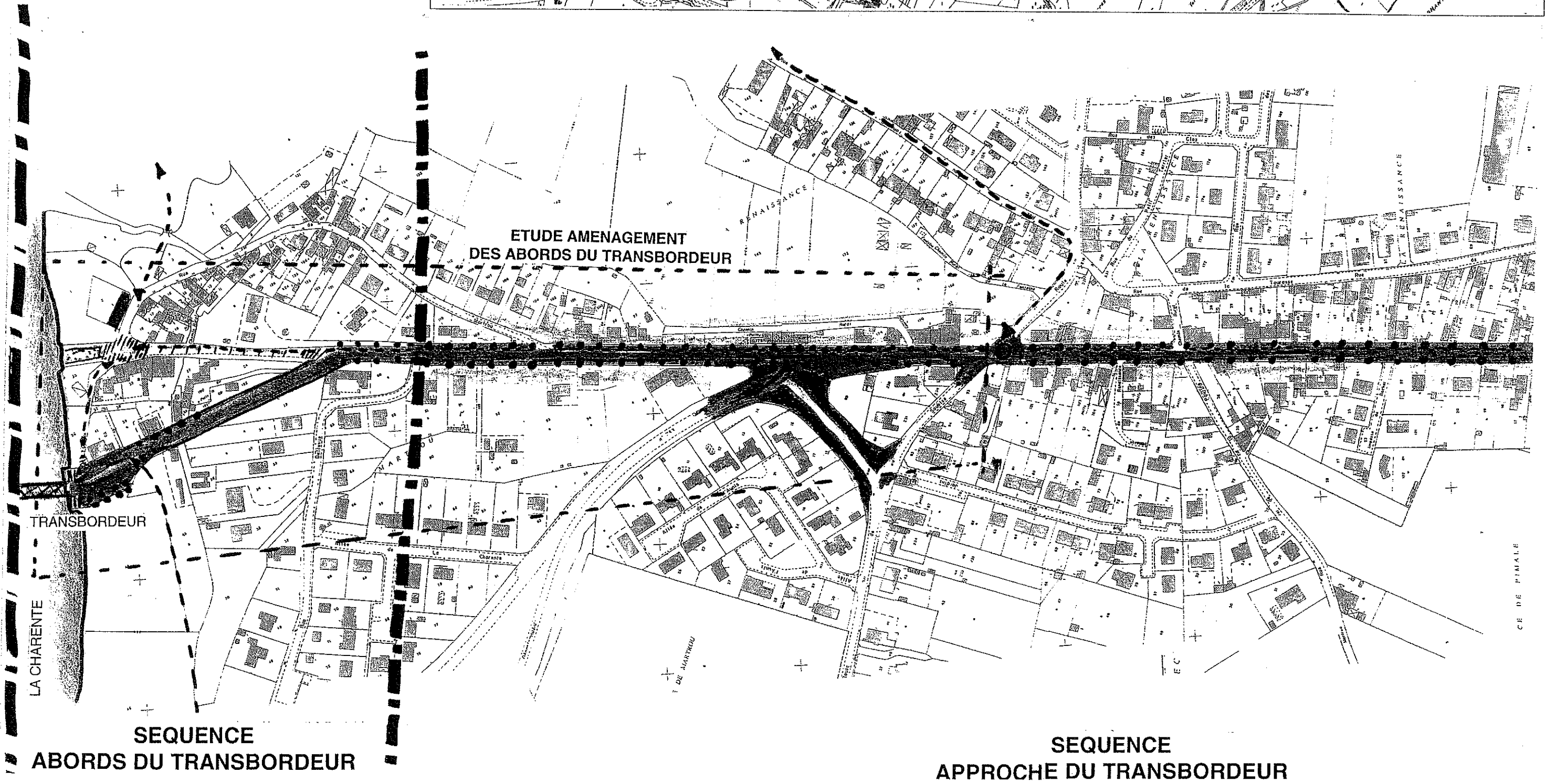
**SEQUENCE  
ENTREE DE VILLE**

VERS ROCHEFORT

VERS ROUTE DE ROYAN



**ETUDE AMENAGEMENT  
DES ABORDS DU TRANSBORDEUR**



TRANSBORDEUR

LA CHARENTE

SEQUENCE

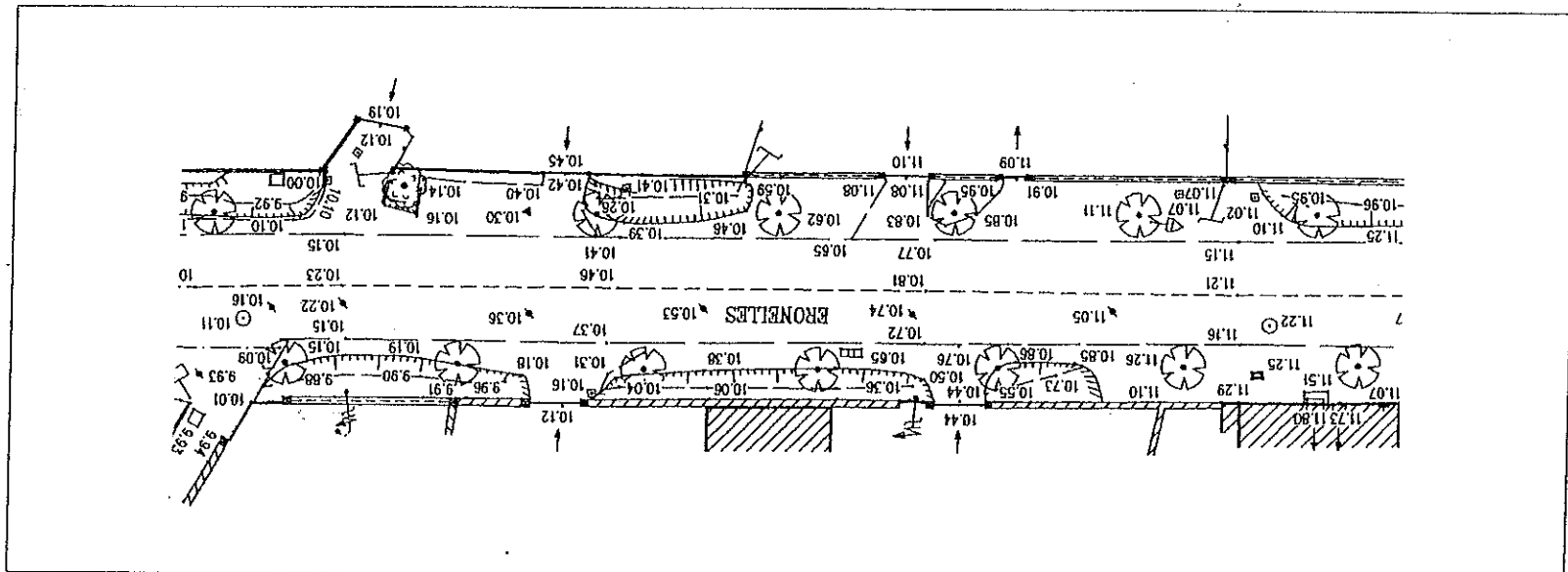
ABORDS DU TRANSBORDEUR

SEQUENCE

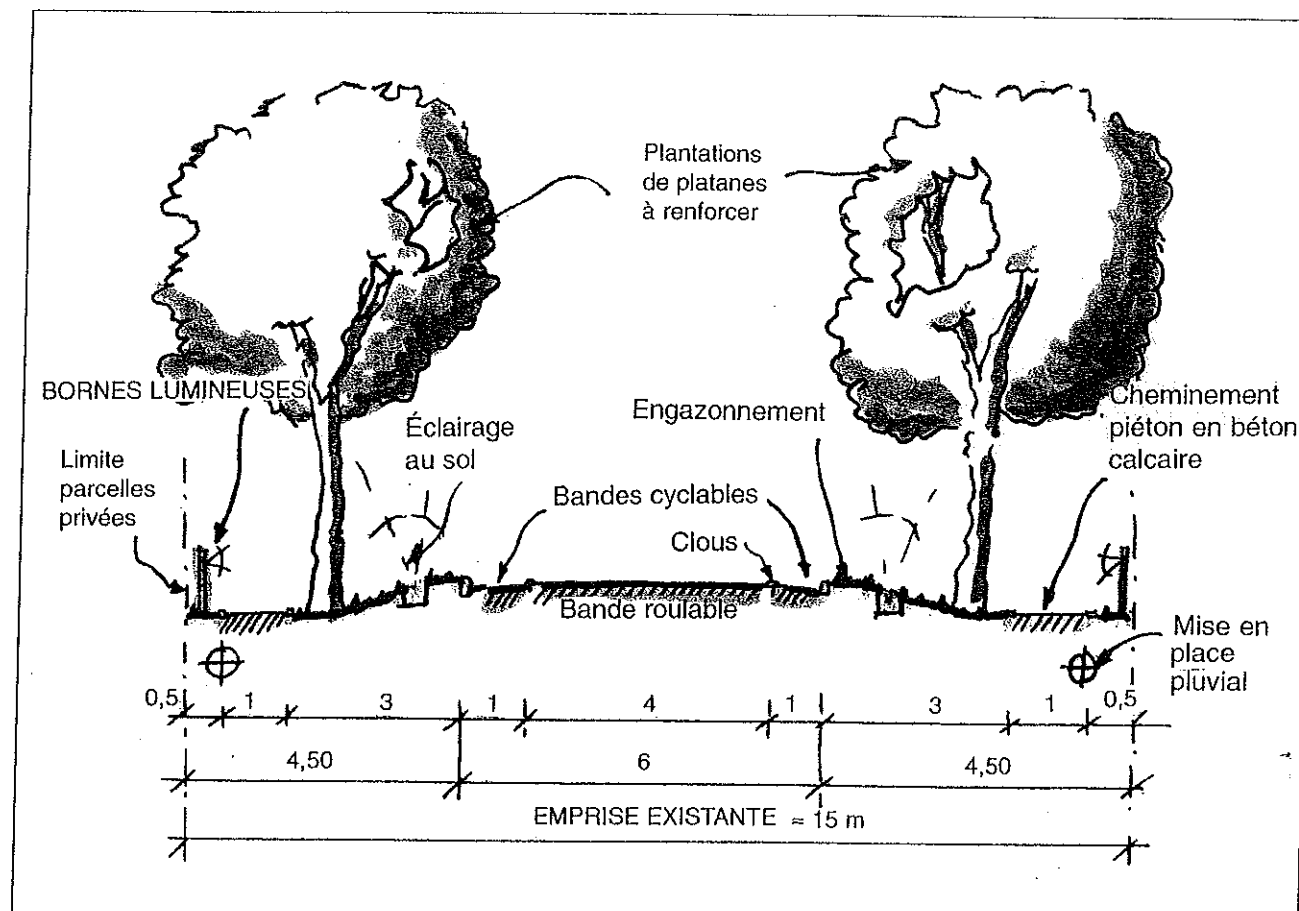
APPROCHE DU TRANSBORDEUR

CE DE PIMALE

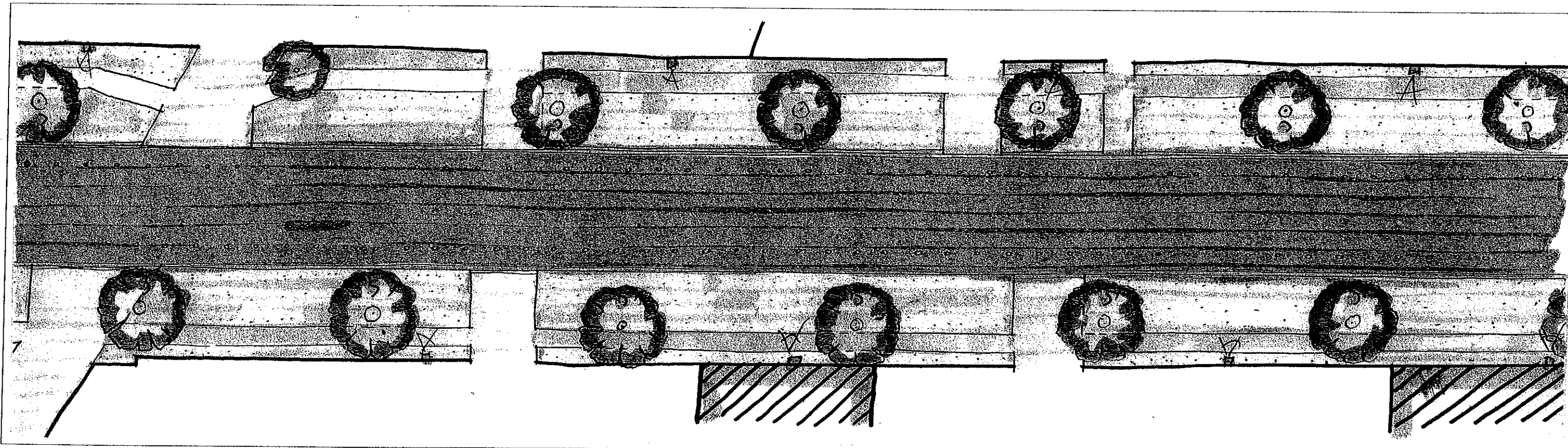




ÉTAT EXISTANT



COUPE DE PRINCIPE PROPOSÉE



PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT

DÉTAILS DU PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT

## **ACTION 18 : TRAITEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES SITES D'ACTIVITÉS**

Les éléments du constat ont mis en évidence la diversité des activités existantes sur le territoire de la Commune d'Échillais. Ces activités ont un rayonnement qui dépasse largement l'échelle du territoire communal, avec notamment le développement de l'Écopole en limite Ouest de la commune.

- La zone de l'Houmée, au sud du Bourg, à maîtrise d'ouvrage communautaire, devra s'harmoniser avec le réaménagement de la Route du Transbordeur. Il conviendra de prévoir des espaces plantés à l'interface des secteurs d'habitations.
  
- La zone de Pimale, projetée le long de la route de Soubise, à proximité de l'échangeur de la RD 733, occupe une position stratégique. Elle a pour vocation d'accueillir des activités à dominante commerciale. Elle offre une vitrine remarquable pour les activités qui pourraient s'y implanter. Il conviendra d'accorder une attention particulière au traitement des bâtiments et de leurs abords. De larges parties engazonnées et plantées seront à prévoir. Ces aménagements seront à coordonner avec le traitement de l'entrée de ville (voir Action 2).
  
- Le site de l'Écopole, à maîtrise communautaire, se développe progressivement avec le souci de répondre aux contraintes liées à la gestion et au traitement des déchets. Ce site génère un important trafic. Dans un premier temps, il conviendrait de réfléchir :
  - *A l'aménagement du carrefour sur la RD 238 E.*
  - *Au traitement des abords (modèles de terrains, plantations denses sur le pourtour)*
  - *Au développement pédagogique et à la compréhension de ce site (réf. animation autour du lagunage sur Rochefort). Un secteur d'accueil pourrait être réservé dans ce sens.*

ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE

**NON CHIFFRÉ**

**MAÎTRISE D'OUVRAGE**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS ROCHEFORTAIS**

ZONE D'ACTIVITÉS DE L'HOUMÉE

VOIR ACTION 17 (Réf. ETUDE DE REAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE ROUTE D'ACCES AU TRANSBORDEUR)

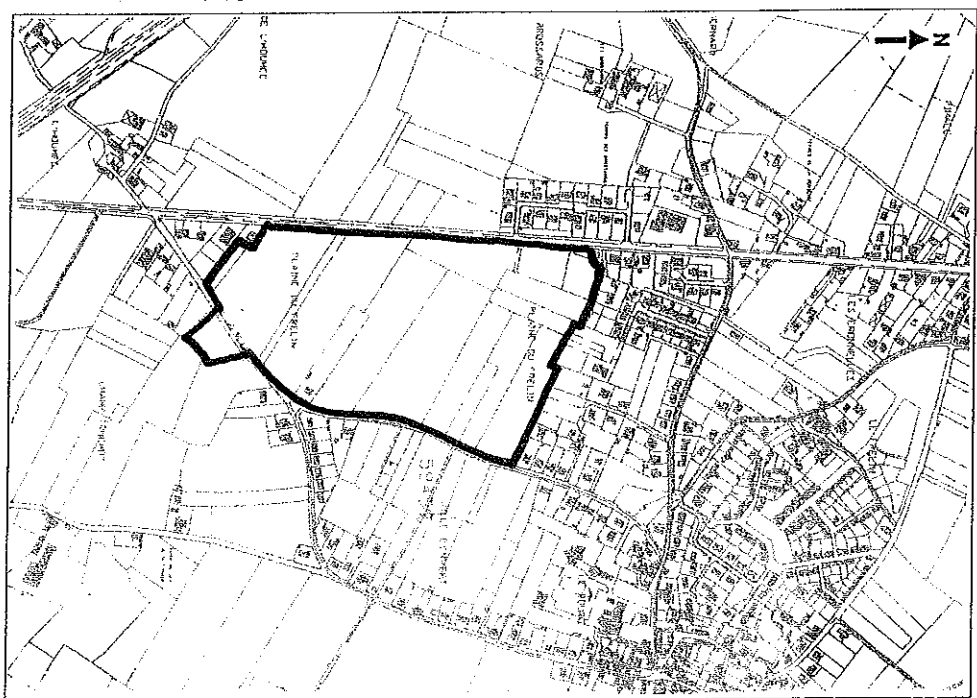
SURFACE 1<sup>ère</sup> PHASE  
5 HECTARES

SURFACE AUTRES  
PHASES:  
10 HECTARES

ESQUISSE 1<sup>ère</sup> PHASE  
Source SEMDAS - CAPR

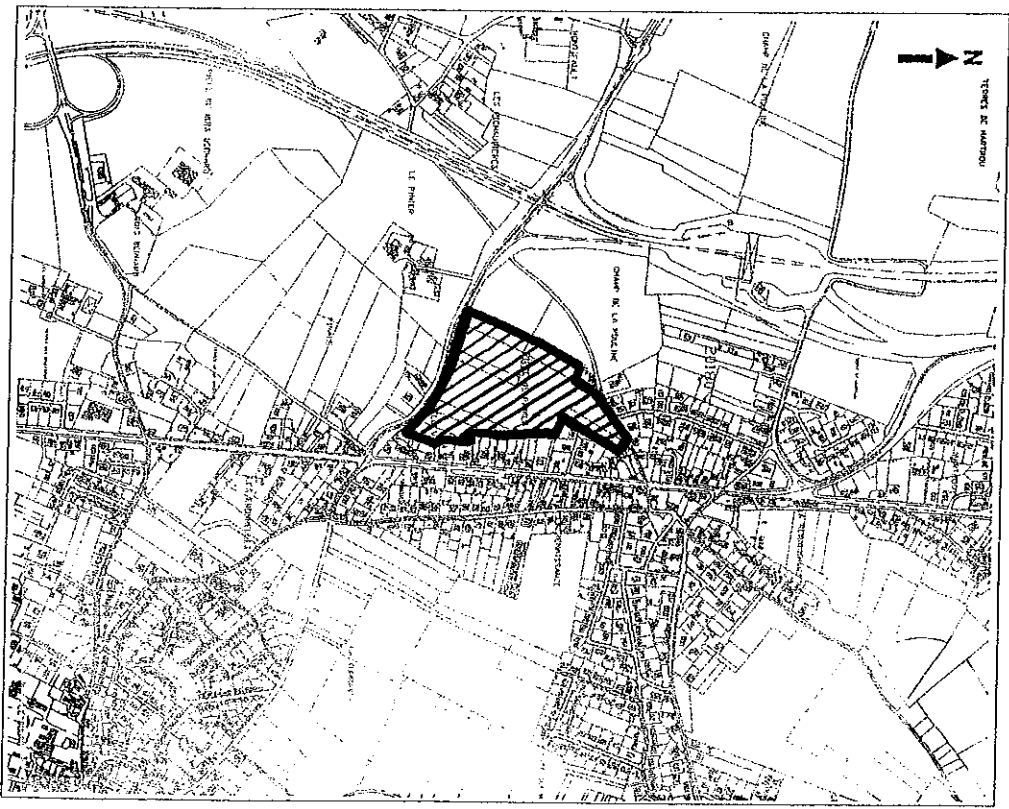
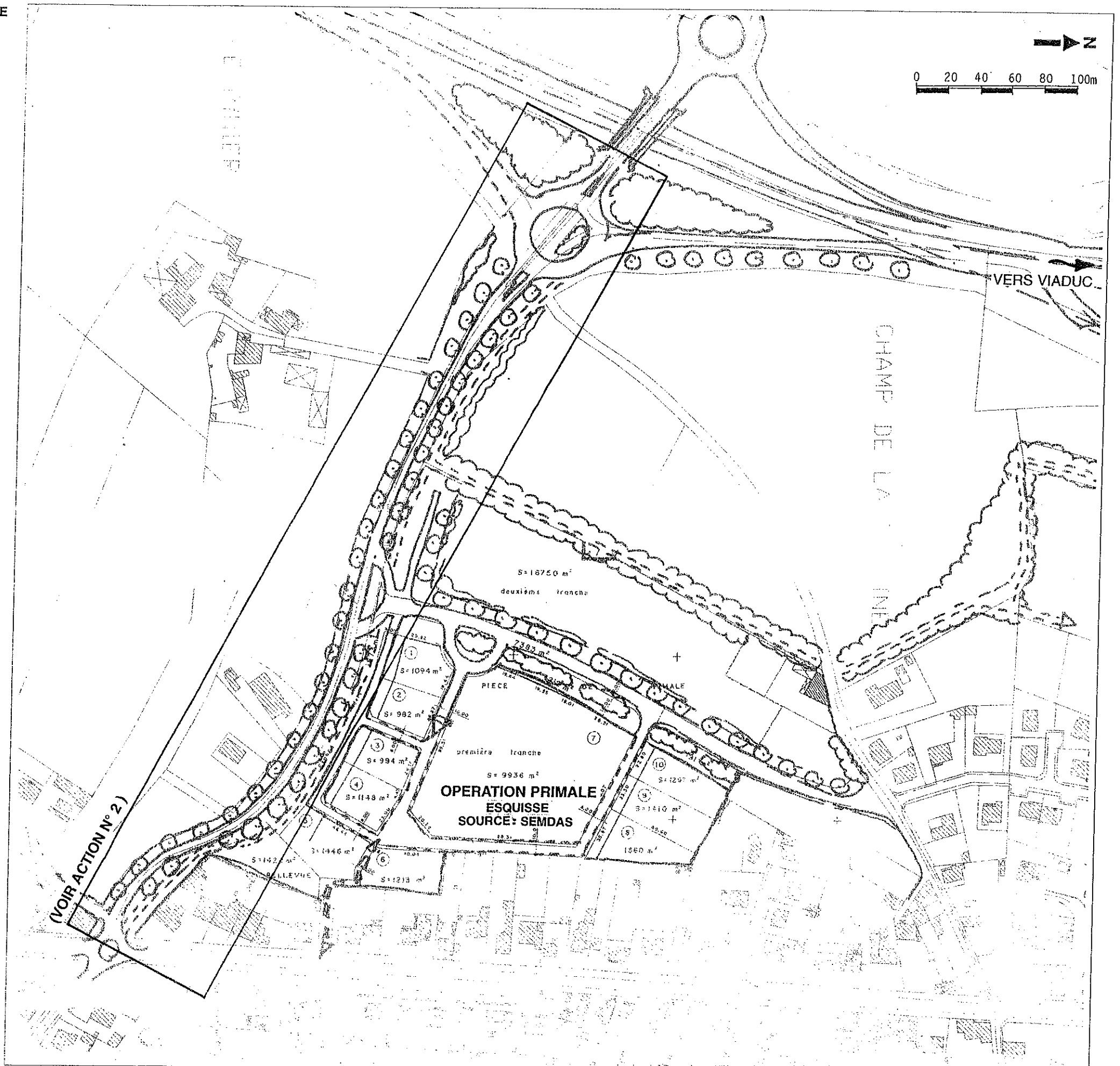
SURFACE TOTALE DE  
LA ZONE DE L'HOUMÉE :  
15 HECTARES

VERS LE BOURG



LOCALISATION

ZONE D'ACTIVITÉS DE PIMALE



LOCALISATION

SCHEMA D'INTENTION



L'ECOPOLE - LES BRANDES DU CHATEAU

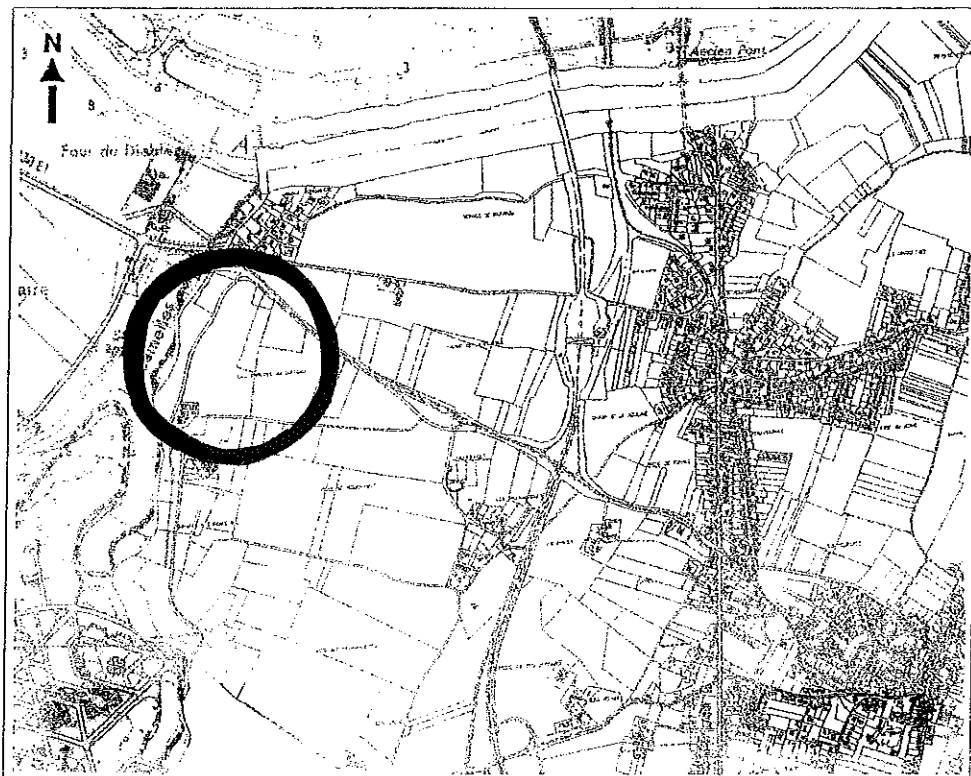
TERRAIN EN COUR D'ACQUISITION EN VUE DE L'EXTENSION DE L'USINE D'INCINERATION

ACCUEIL ECOPOLE  
- info  
- animation

VALORISER ENTREE DE L'ECOPOLE

TRAITEMENT DES ABORDS

AMENAGEMENT DU CARREFOUR



LOCALISATION

## **ACTION 19 : MISE EN PLACE D'ITINÉRAIRES PIÉTONS-CYCLES EN BOUCLE SUR LA COMMUNE**

Dans le cadre de la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais, plusieurs itinéraires de découverte ont été mis en place sur la Commune et sur les Communes voisines. Ces itinéraires sont situés en partie Est de la Commune, en raison de la présence, plusieurs fois évoquée, d'éléments remarquables (La Charente, les Marais, Le Canal Seudre-Charente, les Secteurs Boisés,...).

Toutefois, les éléments du patrimoine naturel restent difficilement identifiables à partir des secteurs urbains. À l'image du réaménagement de la route du Pont Transbordeur (insérer des cheminements piétons et cyclistes), cette action a pour but la mise en place d'itinéraires complémentaires, permettant une variété de dessertes en boucle de la Commune.

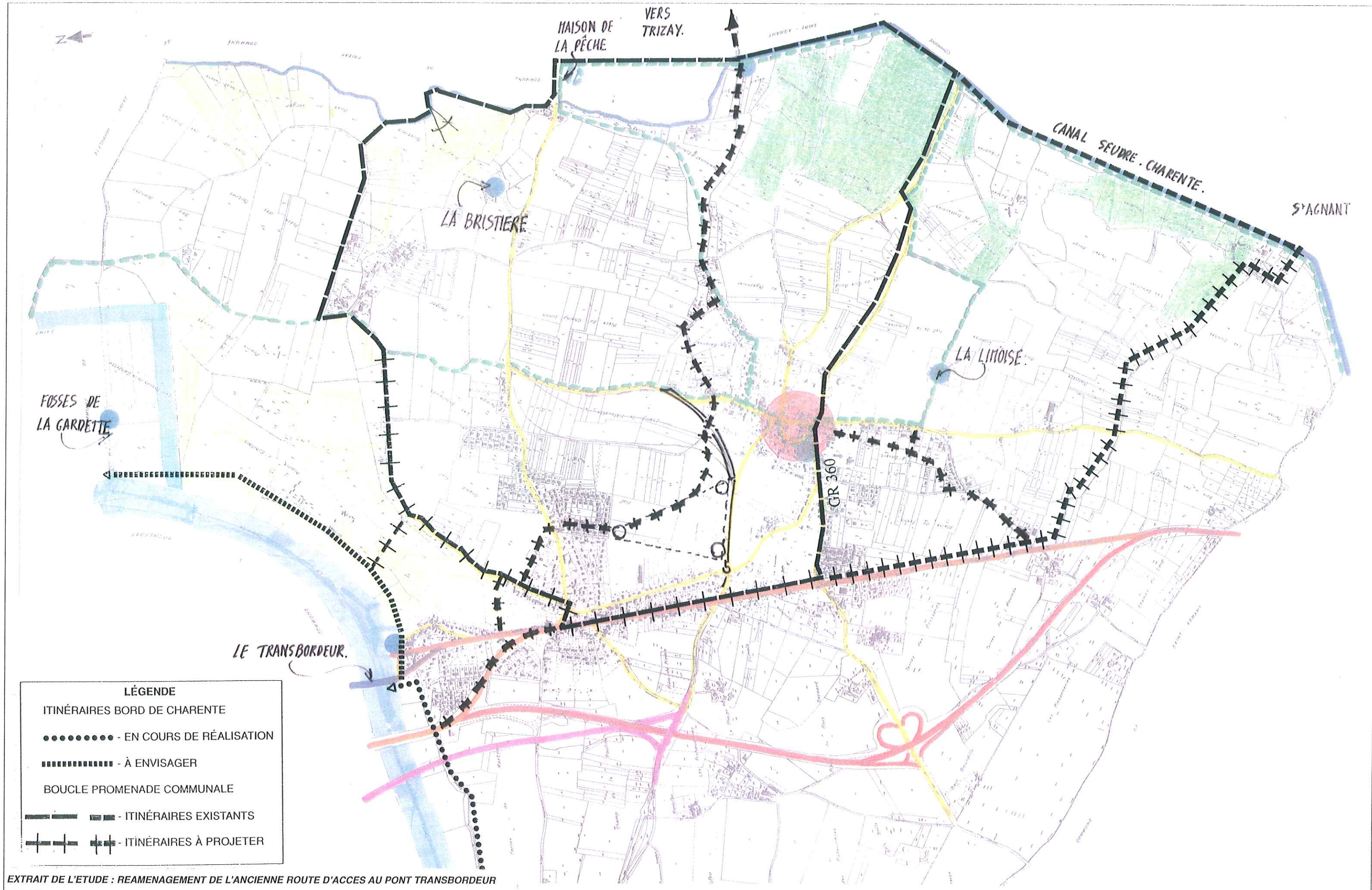
Un tel programme doit permettre d'intégrer dans les futures opérations d'aménagement, des réservations permettant d'assurer la continuité de ces itinéraires.

### **ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE** (non compris acquisitions foncières)

Liaison de la route de Monthérault à la rue du Bac  
500 ml à 500 F HT / ml = 250 000 F HT soit 38 112 E HT

*(Le chiffrage des autres liaisons est pris en compte dans les diverses actions)*





EXTRAIT DE L'ETUDE : REAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE ROUTE D'ACCES AU PONT TRANSBORDEUR



## **OBJECTIF 4 : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**



## **ACTION 20 : CRÉER DES PASSERELLES SUR LE CANAL SEUDRE - CHARENTE**

Le Canal Seudre-Charente limite la Commune à l'Est. Il constitue une coupure vis-à-vis des éléments remarquables et d'animation touristique des Communes voisines (Abbeyes, pistes cyclables, plans d'eau, etc.).

Le département de Charente-Maritime vient de réaliser, à Trizay, une passerelle enjambant un canal en face de la base des Perles d'Eau.

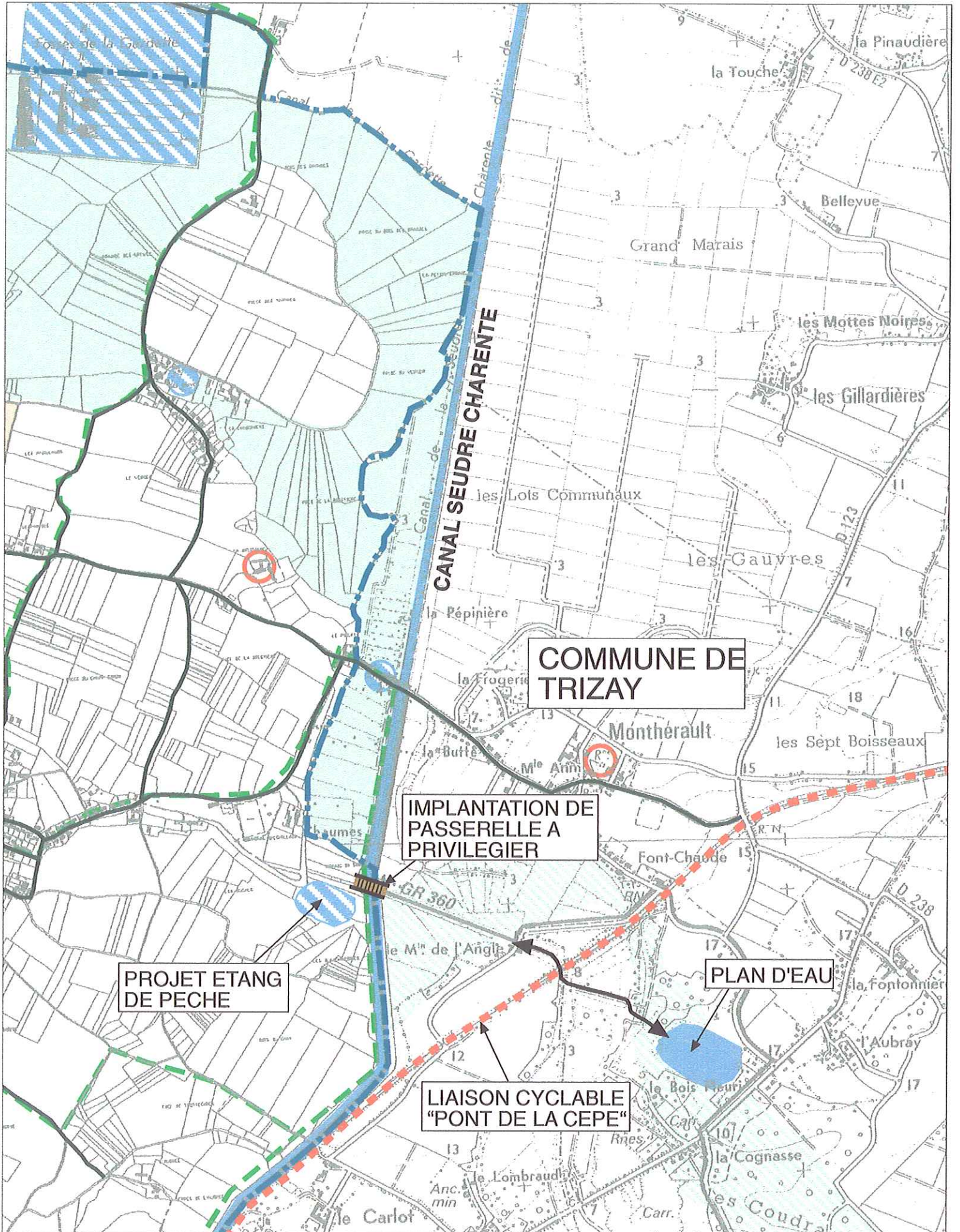
La Communauté d'Agglomération et le Département réfléchissent actuellement à la possibilité de réaliser une autre passerelle permettant la traversée à pied et en vélos du Canal Seudre-Charente.

L'objectif de cette action consiste à définir le point de traversée le mieux adapté dans cette partie du territoire. L'écluse et le site de la base nautique des "Perles d'Eau" paraissent le lieu idéal pour réaliser cette traversée du canal, d'autant plus qu'une telle localisation assurerait une continuité avec les aménagements du plan d'eau de pêche (action 22) et avec les cheminements vers le Centre Bourg.

### **ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE**

<b>Mise en place d'une passerelle</b>				
Forfait	=	<b>300 000 F HT</b>	soit	<b>45 735 E HT</b>

ACTION 20 : CRÉER DES PASSERELLES SUR LE CANAL SEUDRE - CHARENTE



**COMMUNE DE TRIZAY**

**IMPLANTATION DE PASSERELLE A PRIVILEGIER**

**PROJET ETANG DE PECHE**

**PLAN D'EAU**

**LIAISON CYCLABLE "PONT DE LA CEPE"**

## **ACTION 21 : UNE MAISON DE LA NATURE À PILLAY**

En janvier 2000, la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais a fait réaliser une étude d'opportunités pour la réutilisation des différentes "Maisons Éclusières" présentes sur son territoire.

La maison de Pillay entrain dans cette programmation qui se situait à deux niveaux :

- *Programmation en réseau*
- *Programmation propre à chaque maison éclusière.*

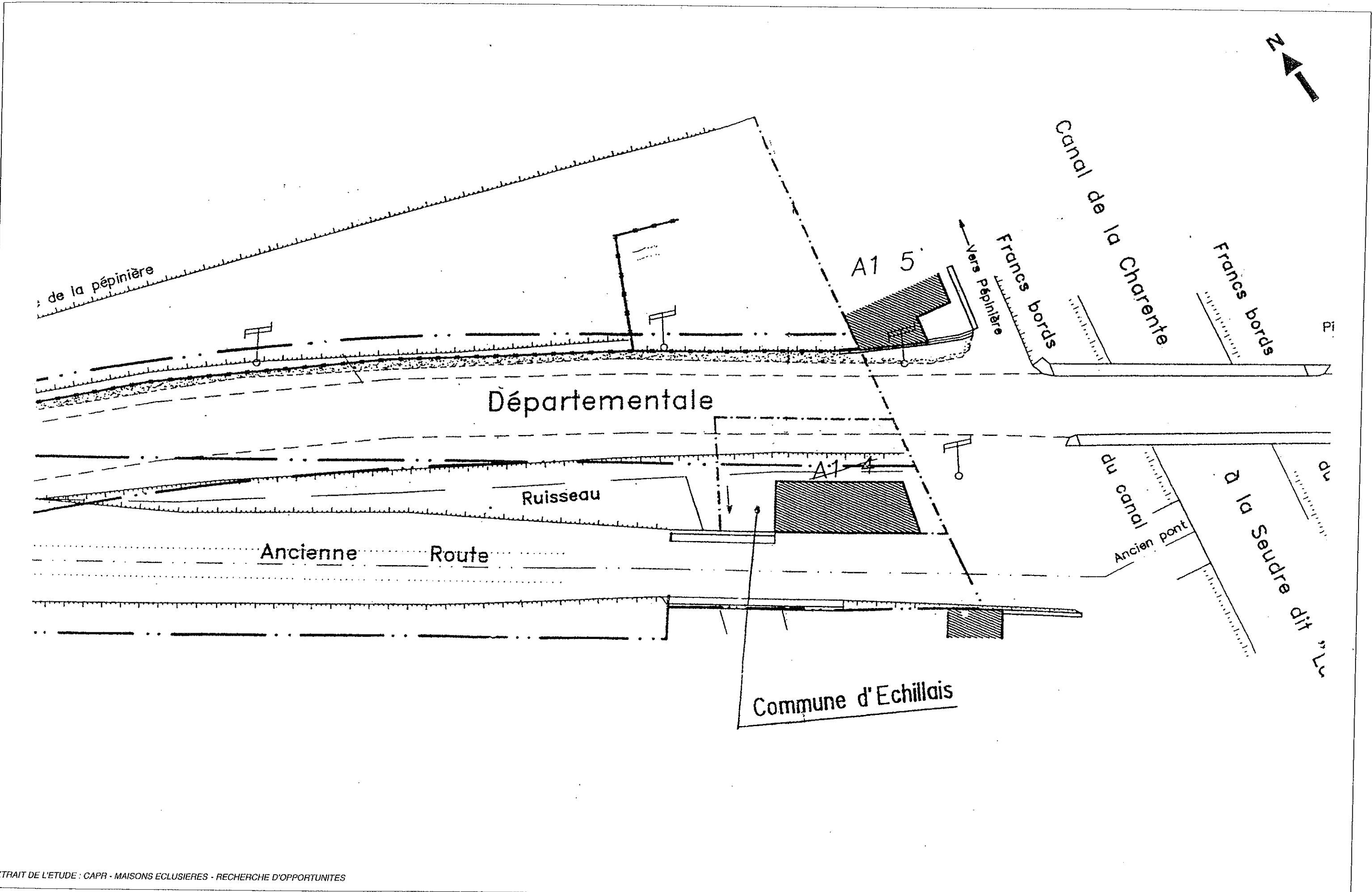
A contrario des autres maisons, dont la destination s'oriente vers la création de gîtes ruraux, les élus d'Échillais ont souhaité faire de la Maison de Pillay un lieu d'animation touristique et de loisirs autour de la pêche, en raison de sa position le long de la RD 238 et du canal Seudre-Charente. La présence d'une association dynamique dans la Commune garantit l'animation de cet équipement.

Les éléments ci-dessous sont tirés de l'étude "Maisons Éclusières" CAPR.

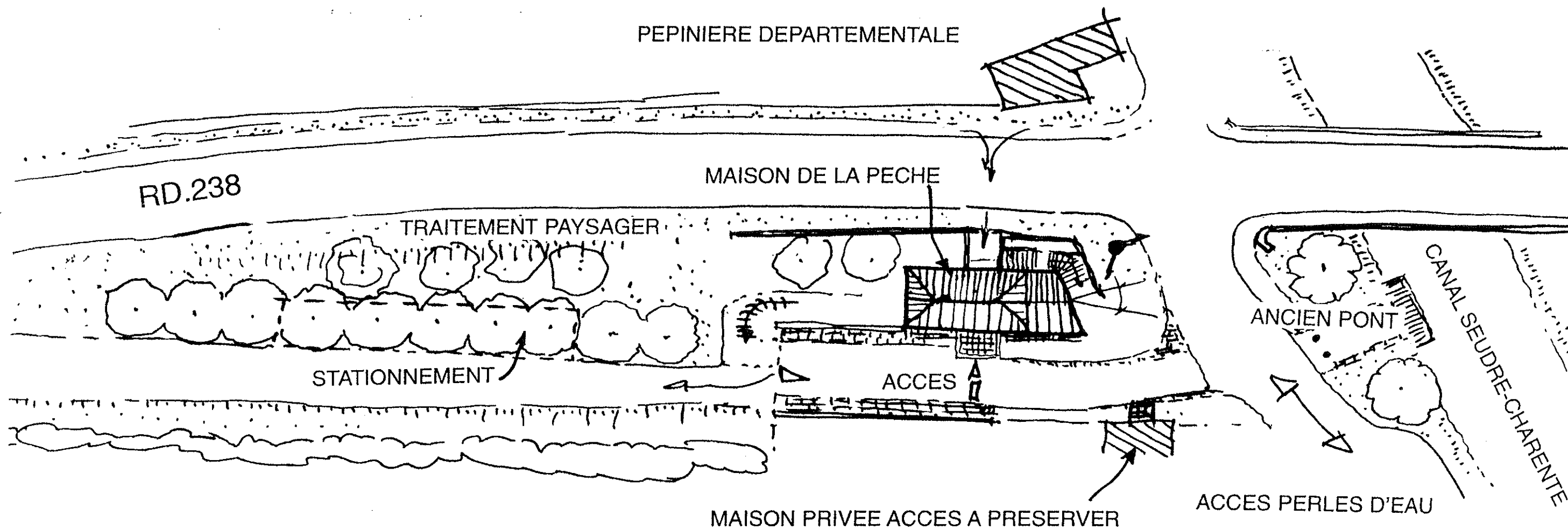
Cependant, les élus souhaitent élargir la réflexion et la programmation de la Maison. En raison de sa localisation et de la richesse du patrimoine, celle-ci pourrait s'orienter sur une utilisation plus large de « Maison de la Nature », tout en conservant une large place à l'activité pêche mais en rassemblant les différents types d'activités de loisirs liées au Canal et aux Marais.

ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE		
Estimation Etude CAPR "Maisons Éclusières"	<b>740 000 F HT</b>	soit <b>112 812 E HT</b>









## **ACTION 22 : UN PLAN D'EAU DE PÊCHE ET DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS AUX CHAUMES**

La première étude de Plan de Référence, menée par la DDE en 1989, avait proposé la réalisation d'un plan d'eau et d'équipements de loisirs au lieu dit "Les Chaumes".

La commune a engagé auprès de la SAFER des études complémentaires pour la réalisation du Plan d'eau.

Bien que rappelée, ici, pour mémoire, cette action a pour but d'insister sur l'importance du Secteur des Chaumes.

Ce site à l'avantage d'être proche du Bourg et des équipements de la base nautique liés au Canal Seudre-Charente.

La proposition repose sur :

- La réalisation du plan d'eau
- La création d'une liaison piétonne en direction du canal
- La mise en valeur des abords des équipements, en gardant le caractère paysager des marais bocagers
- L'intégration de cet ensemble dans les cheminements en boucle à réaliser (Action 19).

### **ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE**

(non compris acquisitions foncières)

#### **1<sup>re</sup> Tranche (Estimation SAFER)**

Réalisation du plan d'eau et ses abords immédiats	1 500 000 F HT	soit	228 674 E HT
---	----------------	------	--------------

<b>TOTAL 1<sup>ère</sup> TRANCHE</b>	<b>1 500 000 F HT</b>	<b>soit</b>	<b>228 674 E HT</b>
--------------------------------------	-----------------------	-------------	---------------------

#### **Tranches Complémentaires**

Espaces de verdure 13 000 m <sup>2</sup> x 20 F HT/m <sup>2</sup>	260 000 F HT	soit	39 637 E HT
---	--------------	------	-------------

Cheminement 1 000 m <sup>2</sup> x 350 F HT/ml	350 000 F HT	soit	53 357 E HT
--	--------------	------	-------------

Stationnement 2 000 m <sup>2</sup> x 250 F HT/m <sup>2</sup>	500 000 F HT	soit	76 225 E HT
--	--------------	------	-------------

Pontons complémentaires Forfait	50 000 F HT	soit	7 622 E HT
---------------------------------	-------------	------	------------

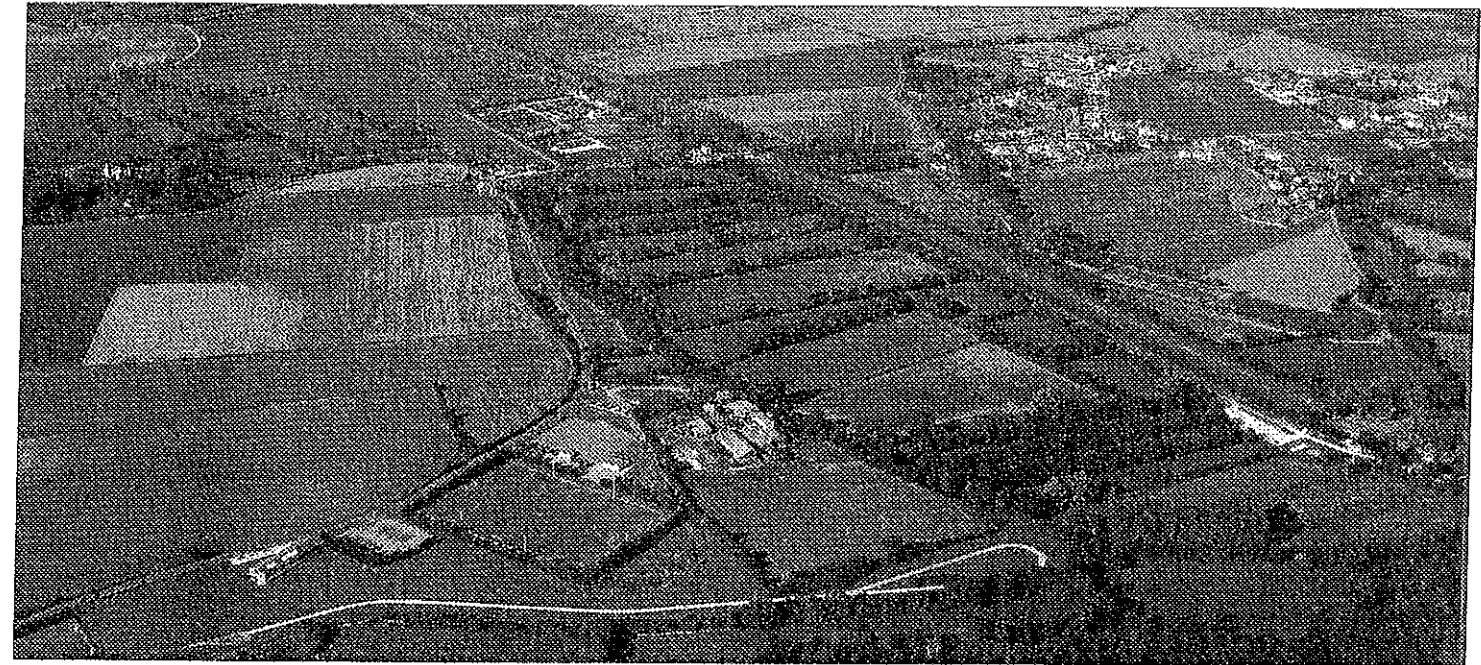
<b>TOTAL TRANCHES COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>1 160 000 F HT</b>	<b>soit</b>	<b>176 841 E HT</b>
---------------------------------------	-----------------------	-------------	---------------------

<b>TOTAL ACTION</b>	<b>2 660 000 F HT</b>	<b>soit</b>	<b>405 515 E HT</b>
---------------------	-----------------------	-------------	---------------------

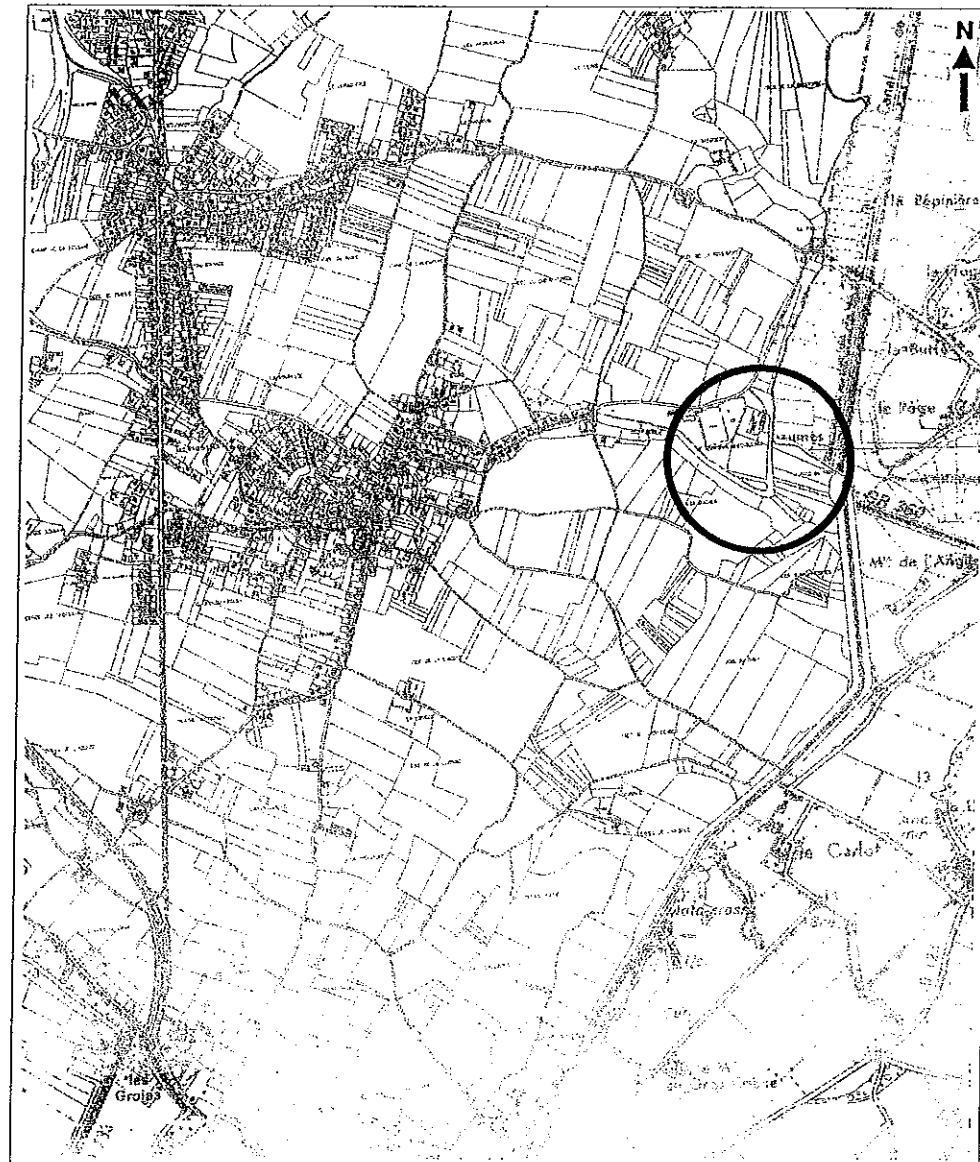
ACTION 22 : UN PLAN D'EAU DE PECHE ET DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS AUX CHAUMES



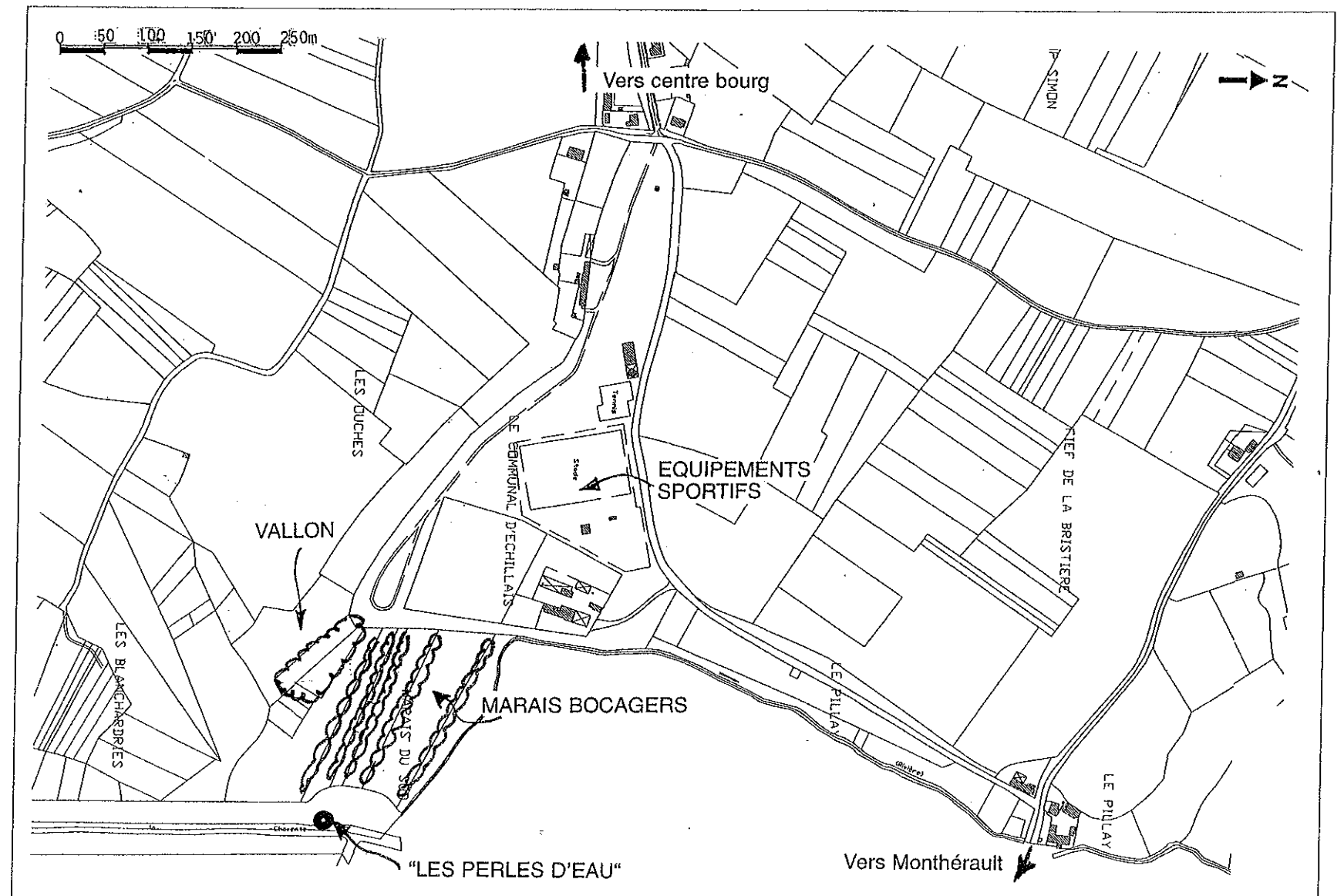
La qualité du paysage ...



...la présence d'équipements sportifs et la proximité des Perles d'eau font de ce lieu un espace très attractif



LOCALISATION



ETAT EXISTANT







## ACTION 23 : LES ABORDS DU PONT TRANSBORDEUR

A la suite de la remise en fonction du Pont Transbordeur, la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais a engagé, en 1996, une étude pour la mise en valeur des abords de part et d'autre de la Charente.

Du côté Echillais, 12 actions ont fait l'objet d'esquisses d'aménagement ou de programmation. Les actions de 1 à 6 et l'action 12 sont en cours de réalisation.

Le rappel de ces actions, dans le cadre de ce Plan de référence, est l'occasion de réfléchir sur le périmètre complémentaire de la mise en valeur des abords du Pont Transbordeur.

Le constat, ainsi que les différentes études sur les abords du Transbordeur, ont mis en évidence l'impact et l'importance que représentent les délaissés de voirie issus du déplacement des infrastructures routières liées à l'amélioration continue de la traversée de la Charente.

Cette action propose d'élargir le périmètre jusqu'à la RD 733, en incluant les abords immédiats des bâtiments du péage et l'ensemble des déblais et remblais routiers.

Il semblerait intéressant de créer un parc, afin de :

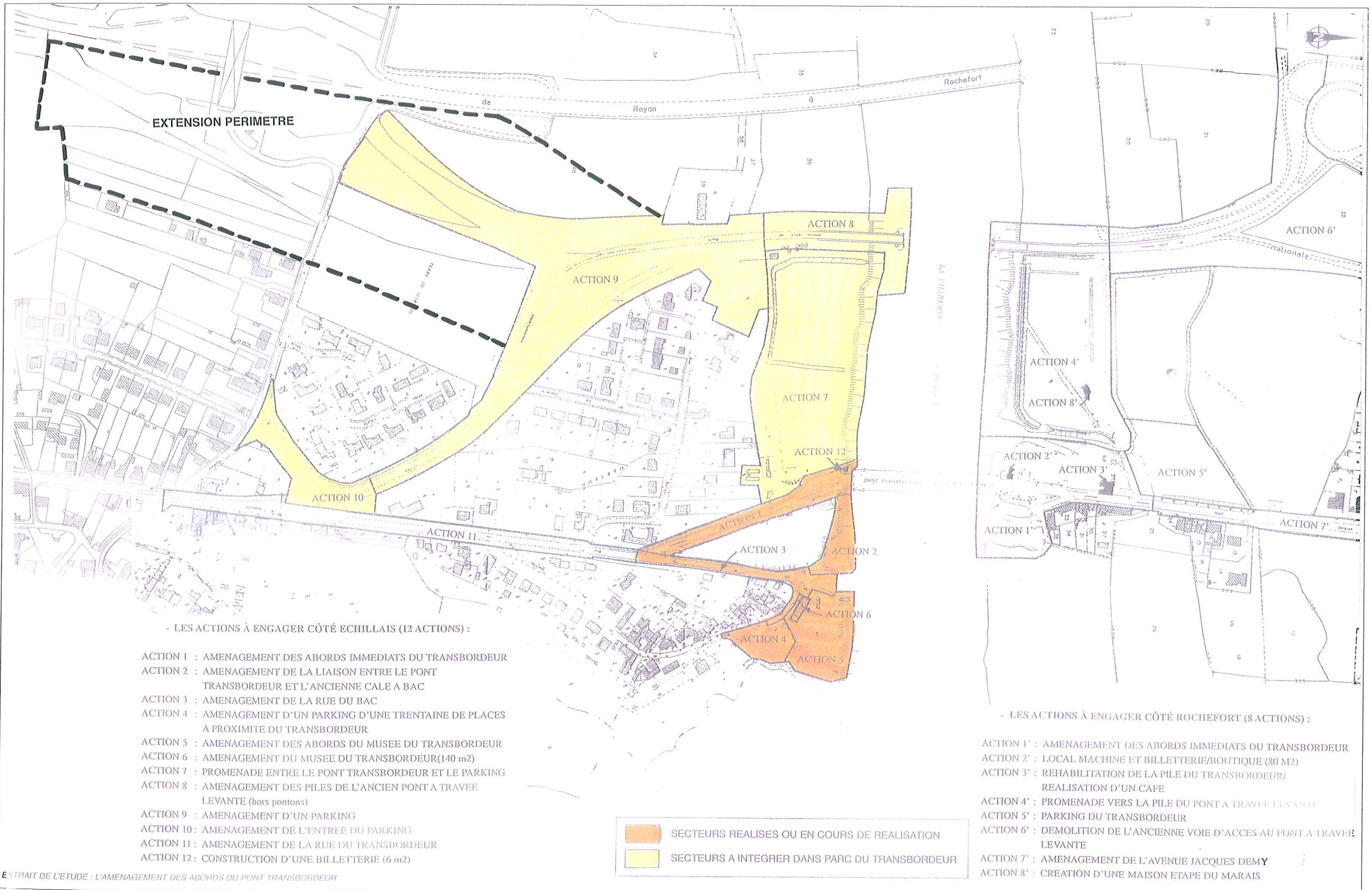
- *Mettre en valeur la perspective le Pont Transbordeur*
- *Inviter l'usager à utiliser le cheminement menant au pied de l'édifice*
- *Atténuer l'impact des constructions récentes.*

La proposition définit un périmètre d'intervention d'environ une quinzaine d'hectares.

Cette réflexion est d'autant plus importante que la gratuité future du Viaduc va :

- *Modifier les comportements des usagers (augmentation des flux touristiques)*
- *Poser le problème de réutilisation des équipements de superstructure du péage.*

ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE			
(non compris acquisitions foncières)			
Estimation 1996 Etude CAPR "Abords du Transbordeur"			
75 500 m <sup>2</sup> x 27 F/m <sup>2</sup>	2 000 000 F HT	soit	304 898 E HT
Estimation Périmètre Complémentaire			
77 000 m <sup>2</sup> x 40 F/HT	3 080 000 F HT	soit	469 543 E HT
<b>TOTAL</b>	<b>5 080 000 F HT</b>	<b>soit</b>	<b>774 441 E HT</b>



- LES ACTIONS À ENGAGER CÔTÉ ECHILLAIS (12 ACTIONS) :

- ACTION 1 : AMENAGEMENT DES ABORDS IMMEDIATS DU TRANSBORDEUR
- ACTION 2 : AMENAGEMENT DE LA LIAISON ENTRE LE PONT TRANSBORDEUR ET L'ANCIENNE CALE A BAC
- ACTION 3 : AMENAGEMENT DE LA RUE DU BAC
- ACTION 4 : AMENAGEMENT D'UN PARKING D'UNE TRENTAINE DE PLACES A PROXIMITE DU TRANSBORDEUR
- ACTION 5 : AMENAGEMENT DES ABORDS DU MUSEE DU TRANSBORDEUR
- ACTION 6 : AMENAGEMENT DU MUSEE DU TRANSBORDEUR(140 m2)
- ACTION 7 : PROMENADE ENTRE LE PONT TRANSBORDEUR ET LE PARKING
- ACTION 8 : AMENAGEMENT DES PILES DE L'ANCIEN PONT A TRAVEE LEVANTE (hors pontons)
- ACTION 9 : AMENAGEMENT D'UN PARKING
- ACTION 10 : AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU PARKING
- ACTION 11 : AMENAGEMENT DE LA RUE DU TRANSBORDEUR
- ACTION 12 : CONSTRUCTION D'UNE BILLETTERIE (6 m2)

- LES ACTIONS À ENGAGER CÔTÉ ROCHEFORT (8 ACTIONS) :

- ACTION 1' : AMENAGEMENT DES ABORDS IMMEDIATS DU TRANSBORDEUR
- ACTION 2' : LOCAL MACHINE ET BILLETTERIE/BOUQUINERIE (80 M2)
- ACTION 3' : REHABILITATION DE LA PILE DU TRANSBORDEUR/ REALISATION D'UN CAFE
- ACTION 4' : PROMENADE VERS LA PILE DU PONT A TRAVEE LEVANTE
- ACTION 5' : PARKING DU TRANSBORDEUR
- ACTION 6' : DEMOLITION DE L'ANCIENNE VOIE D'ACCES AU PONT A TRAVEE LEVANTE
- ACTION 7' : AMENAGEMENT DE L'AVENUE JACQUES DEMY
- ACTION 8' : CREATION D'UNE MAISON ETAPE DU MARAIS

	SECTEURS REALISES OU EN COURS DE REALISATION
	SECTEURS A INTEGRER DANS PARC DU TRANSBORDEUR

EXTRAIT DE L'ETUDE : L'AMENAGEMENT DES ABORDS DU PONT TRANSBORDEUR



## **ACTION 24 : RÉALISER UN ITINÉRAIRE LE LONG DE LA CHARENTE VERS LES FOSSES DE LA GARDETTE**

La Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais, après la remise en fonction du Pont Transbordeur, avait également engagé en 1995 une étude de faisabilité pour la continuité et la conception d'un itinéraire à partir du Pont jusqu'aux Fosses de la Gardette.

Trois itinéraires avaient été mis en évidence, en rappelant qu'ils ne pouvaient qu'être pédestres, en raison du caractère submersible des bords de Charente.

Les conclusions de l'étude mettaient en évidence l'intérêt de longer le plus possible la Charente. Cependant les difficultés d'acquisitions ou de conventions d'occupation n'ont pas permis à ce jour de voir aboutir ce projet.

Les élus ont toutefois souhaité maintenir cette action dans le cadre de l'étude de Plan de Référence, afin de souligner la cohérence entre les diverses actions à engager et d'affirmer l'importance des Fosses de la Gardette dans le patrimoine Échillaisien et Rochefortais.

Cette action est à rapprocher des Actions 19 (Itinéraires en boucle) et 23 (Abords du Transbordeur).

### **ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE**

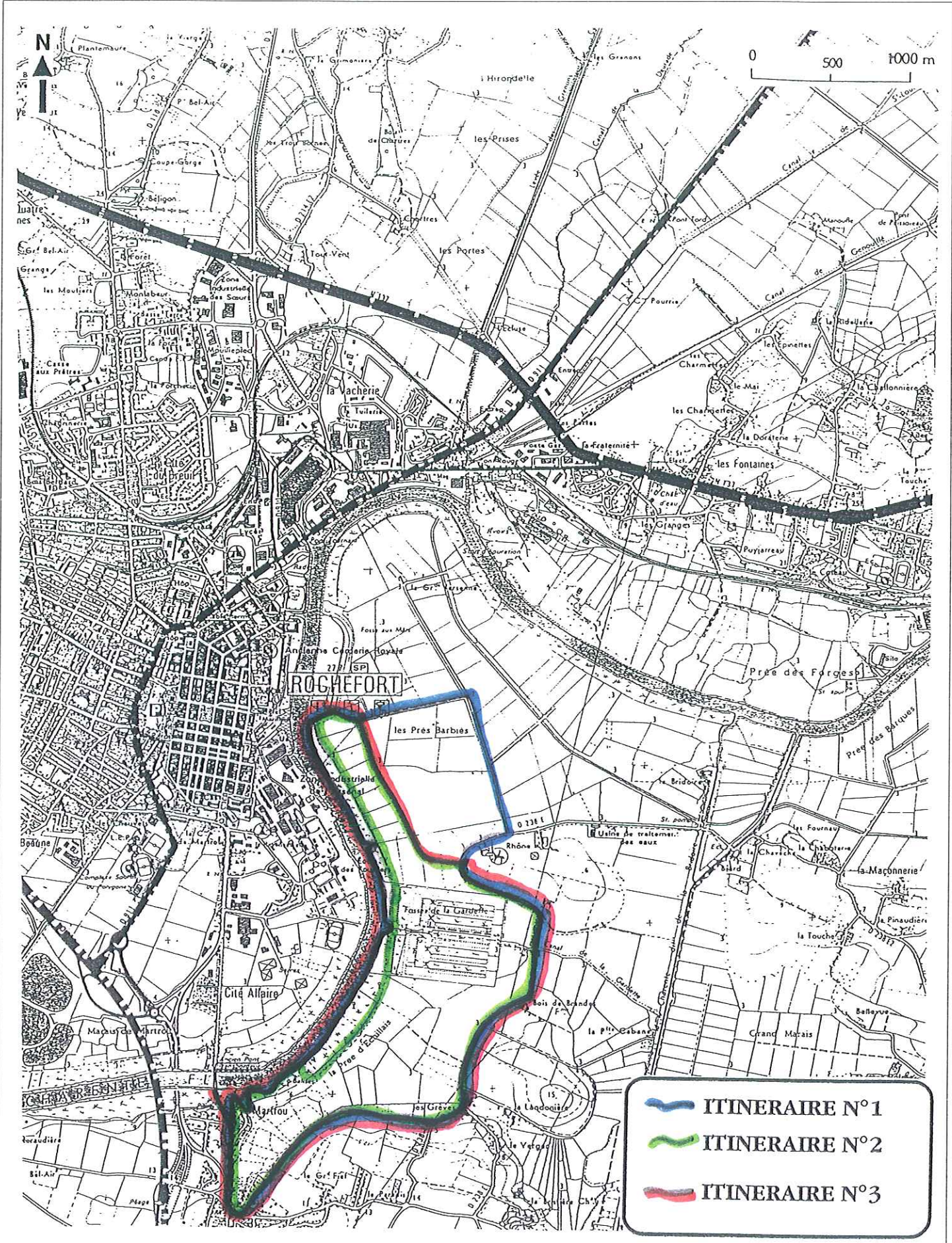
(non compris acquisitions foncières)

Estimation 1995 Etude CAPR "Création et valorisation de circuits de randonnées"

itinéraire n°2 (signalisation et aménagements ponctuels)	<b>127 000 F HT</b>	soit	<b>19 361 E HT</b>
--	---------------------	------	--------------------



ACTION 24 : RÉALISER UN ITINÉRAIRE LE LONG DE LA CHARENTE VERS LES FOSSES DE LA GARDETTE



EXTRAIT DE L'ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CONTINUITE ET LA CONCEPTION D'UN ITINÉRAIRE



## **ACTION 25 : MISE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE**

La Commune possède des éléments patrimoniaux forts, largement évoqués dans cette étude :

- *Le Pont Transbordeur et ses abords*
- *L'Église du Bourg*
- *Les Fosses de la Gardette*
- *Le Canal Seudre-Charente.*

Elle possède également un nombre non négligeable d'éléments du petit patrimoine, issus des anciennes pratiques de la vie rurale.

Plusieurs de ces éléments sont situés sur des itinéraires de découverte. Ils mériteraient d'être rénovés et mis en valeur par une signalétique discrète, adaptée à l'environnement.

Pour mener à bien cette action, il conviendrait de s'appuyer sur le travail déjà réalisé par les bénévoles de l'association A.P.E. afin de :

- *Dresser la liste exhaustive des éléments du petit patrimoine*
- *Définir les principaux sites sur lesquels intervenir en priorité.*

<b>ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE</b>			
(non compris acquisitions foncières)			
<b>Valorisation de 10 éléments du Petit Patrimoine</b>			
Forfait par élément	25 000 F HT		
Forfait pour 10 éléments		<b>250 000 F HT</b>	soit <b>38 110 E HT</b>

## **ACTION 26 : FAVORISER L'HÉBERGEMENT DE LOISIRS**

Commune à vocation résidentielle, Échillais possède cependant des atouts importants pour accueillir des touristes à proximité des hauts lieux touristiques (Rochefort, les plages, etc.).

Les quelques opérations privées de réalisations de gîtes ou chambres d'hôtes connaissent un vif succès. Par exemple, le gestionnaire du gîte de Pillay envisage d'implanter des chambres et tables d'hôtes au cœur du Bourg.

Il conviendrait d'augmenter le nombre de ce type d'hébergement en mettant en place une campagne d'information auprès des propriétaires sur les démarches à suivre comme sur les partenaires à solliciter. Cette campagne pourrait être orientée vers les hameaux et villages agricoles qui possèdent un cadre agréable.

En complément des équipements de loisirs des Chaumes, il paraîtrait également intéressant de réaliser une aire naturelle de camping. Ce type d'hébergement semble particulièrement déficitaire sur l'ensemble du territoire du Pays Rochefortais.

La localisation dans le hameau des Chaumes permettrait aux vacanciers de profiter des équipements proches et des commerces et services présents dans le bourg.

Un point relais pour camping-cars pourrait être également intégré à ce site.

### **ESTIMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE**

(non compris acquisitions foncières)

#### **Réalisation d'une Aire Naturelle de Camping**

6 750 m <sup>2</sup> x 80 F HT/ m <sup>2</sup>	540 000 F HT	soit	82 322 E HT
--	--------------	------	-------------

#### **Réalisation d'un Bloc avec Point Camping-cars**

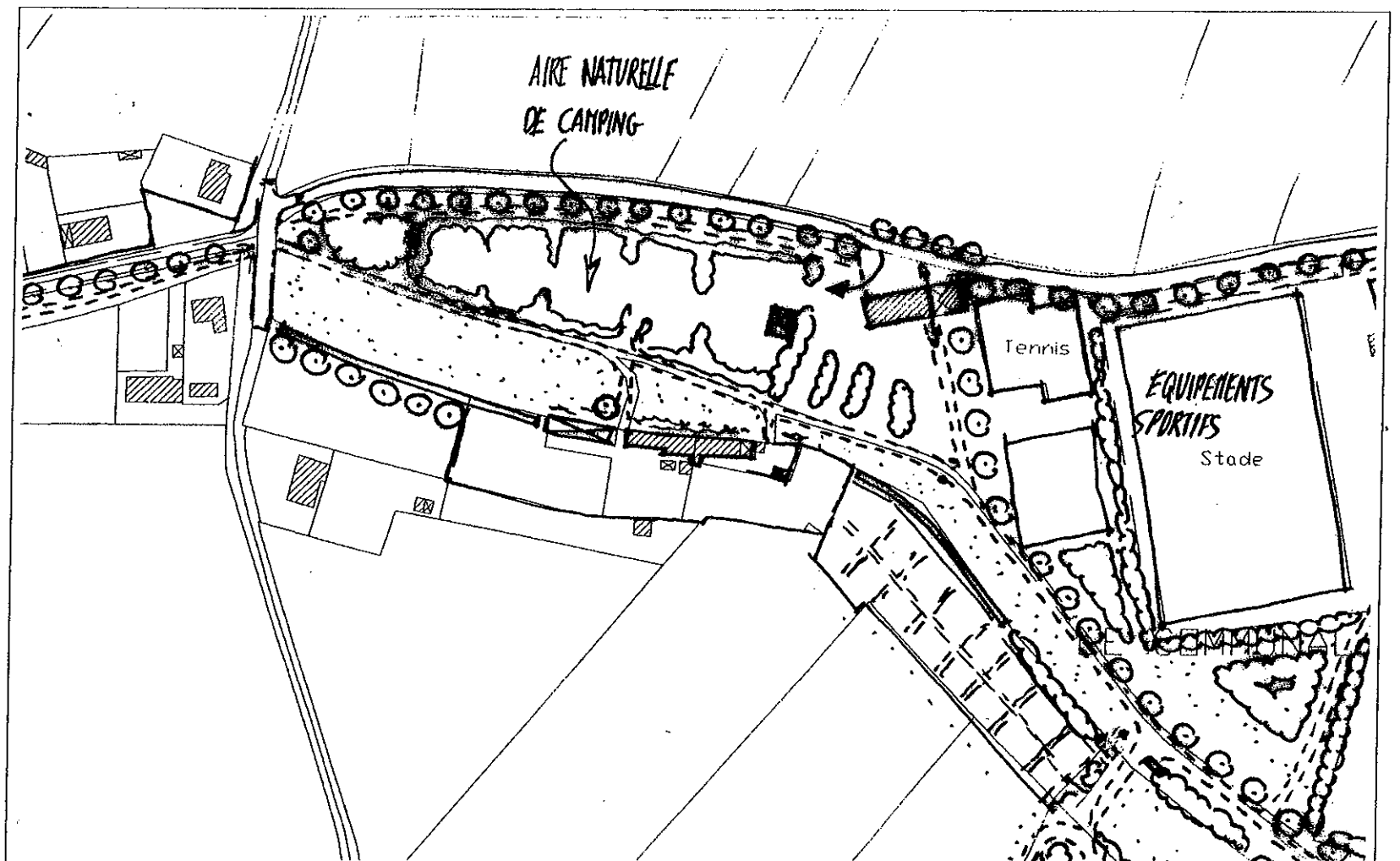
100 m <sup>2</sup> x 5 500 F HT/ m <sup>2</sup>	550 000 F HT	soit	83 847 E HT
---	--------------	------	-------------

<b>TOTAL</b>	<b>1 090 000 F HT</b>	<b>soit</b>	<b>166 169 E HT</b>
--------------	-----------------------	-------------	---------------------

## ACTION 26 : FAVORISER L'HÉBERGEMENT DE LOISIRS



Sauvegarder le patrimoine ancien en le réhabilitant à destination de l'hébergement de loisirs



REALISATION D'UNE AIRE NATURELLE DE CAMPING - PROPOSITION